

Par Mr Hughes :

Q. Comment l'applique-t-on ?—R. A l'intérieur avec la nourriture.

Par Mr Smith (Ontario) :

Q. Le traitement réussit bien ?—R. Oui, passablement bien.

Par le président :

Q. Considérez-vous que les animaux ainsi affectés sont impropres à la nourriture de l'homme ?—R. Oui.

Q. Dans les premières périodes ?—R. Dans les premières périodes on pourrait manger la viande sans aucun effet fâcheux ; mais quand les tissus sont envahis, elle n'est certainement pas propre à servir de nourriture, et depuis plusieurs années nous ne permettons l'exportation d'aucun de ces animaux.

Q. Y a-t-il quelque loi, que vous sachiez, interdisant la viande ainsi affectée dans les marchés ?—R. Je n'en connais pas, si ce n'est comme loi municipale de quelque municipalité.

Par Mr Roome :

Q. Avez-vous connaissance de quelque cas où la maladie se soit communiquée à l'homme ?—R. Il est bien connu que la maladie existe chez l'homme, et je suppose qu'elle a été communiquée.

Par Mr Featherston :

Q. Beaucoup de bêtes à cornes ont une grosseur extérieure causée par leur chaîne ?—R. L'animal peut se meurtrir les tissus tendres de la mâchoire et y avoir une enflure, tout comme les chevaux qui sont meurtris à l'épaule par le collier, mais ces grosseurs sur les joues sont très souvent l'effet de la tuberculose : c'est le cas de beaucoup de ces grosseurs molles au toucher. Pendant longtemps dans les pays du continent, on ne s'opposait pas à l'usage de la chair comme nourriture ; mais maintenant on a reconnu par l'examen microscopique la présence des bacilles dans les muscles et les autres tissus, et on ne recommande plus d'user de la viande. Il est vrai que la cuisson tue le bacille de la tuberculose, mais dans l'intérieur des viandes épaisses, il échappe souvent, et peut se communiquer ainsi. Il n'y a pas le moindre doute que n'était la cuisson qui tue beaucoup de ces parasites, ces maladies seraient beaucoup plus fréquentes qu'elles ne le sont.

Par Mr Hughes :

Q. Chez l'homme, voulez-vous dire ?—R. Oui, chez l'homme.

LE PRÉSIDENT.—C'est une bonne chose à savoir pour ceux qui mangent leur viande faisandée.

PROTECTION DU BÉTAIL DU CANADA À L'ÉTRANGER.

Par Mr McMillan (Huron) :

Q. Ne serait-il pas à propos que le docteur, avant de nous quitter, nous dit quelque chose au sujet de ce que le bétail du Canada n'est plus admis en Angleterre ?—R. Je n'ai point de renseignements directs, mais je puis donner une idée générale de l'état de choses. Comme vous le savez, une députation de propriétaires de vaisseaux et de marchands de bétail a reçu audience, il y a sept à dix jours, recommandant qu'il soit envoyé d'ici un chirurgien-vétérinaire en Grande Bretagne. Dans les circonstances actuelles, et dans l'état de choses actuel, je crois qu'il vaut peut-être autant attendre à plus tard pour cela. Sir Charles Tupper a fait tout ce qu'on peut faire, et le rapport envoyé par le ministère de l'agriculture a, je crois, été considéré comme établissant le fait que nous n'avons point de maladies, ou du moins que nous n'en avons pas connaissance. Je suppose que les démarches de Mr Gardner auront probablement pour but d'obtenir permission qu'il soit envoyé quelques-uns des vaisseaux, et si on trouve que le bétail est sain, il sera décidé de lever l'embargo. Je crois que c'est sans doute ce qu'il y a de mieux à faire. Je vois que la presse a recom-